

NE NOUS RAMENEZ PLUS !



Les problèmes de santé des tortues importées illégalement des pays du Maghreb

Ces animaux sont très sensibles aux rhinites, à l'herpès virus chélonien et peuvent contaminer d'autres tortues.

Ces maladies apparaissent en cas de stress, de non-acclimatation, de mauvaise maintenance et sont souvent fatales.

Quelles sont les conséquences de cette importation illégale ?

- Vous risquez, si vous vous faites contrôler à la douane, **9000 euros d'amende et 6 mois d'emprisonnement**
- Vous alimentez le marché des trafiquants
- Vous appauvrissez la faune locale du pays d'importation
- Vous avez 90% de risque faire mourir ces tortues
- Les conditions de maintenance sont beaucoup plus contraignantes (impossibilité de les laisser hiberner dehors en hiver, de les mettre en contact avec d'autres espèces...) et en conséquence plus coûteuses (achat de néon UVB, de terrarium...).
- Si vous les relâchez sur le sol français, vous mettez en danger les tortues sauvages qui peuvent alors être contaminées.

Si vous souhaitez acquérir une tortue en France, une tortue adaptée à votre pays, à votre région comme la tortue d'Hermann, c'est tout à fait possible !



Vous pouvez effectivement en France acquérir une tortue née en captivité de façon tout à fait légale.

Il vous suffit de remplir 3 documents téléchargeables à cette adresse : http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=4957, de les retourner à la préfecture, d'attendre qu'une autorisation de détention vous soit accordée et de trouver un particulier légalisé (via les forums sur internet ou via les associations).

Pour tout renseignement complémentaire concernant la législation, la maintenance, et les espèces, n'hésitez pas à venir rejoindre :

Le forum Tortues-Actions qui a élaboré cette fiche informative <http://tortues-actions.naturalforum.net/>

Ainsi que l'association du refuge des tortues qui est partenaire de ce projet : <http://www.lerefugedestortues.fr/>

